

R É S E A U D E S G R A N D S S I T E S D E F R A N C E

Forum européen des directeurs du patrimoine (EHHF)

"Les Grands Sites de France : diversité, attractivité et valeurs partagées"

Anne Vourc'h, directrice du Réseau des Grands Sites de France

annevourch@grandsitedefrance.com

www.grandsitedefrance.com

Il m'a été demandé de partager avec vous l'expérience en matière de tourisme durable du Réseau des Grands Sites de France.

Ce Réseau est une association nationale qui regroupe des autorités locales élues, responsables de la préservation et de la mise en valeur de sites et qui font face à des défis très importants : **comment trouver et maintenir l'équilibre** entre la nécessité de protéger ce patrimoine et sa très forte attractivité touristique ?

La question n'est pas facile dans un pays :

- qui est la première destination touristique mondiale (82 millions de visiteurs internationaux), et dispose d'un tourisme domestique très important
- qui a une densité de sites de patrimoine naturel et culturel très importante et constitue la base de l'économie touristique (6,2% du PIB).

Je suis donc très heureuse d'apporter un témoignage concret de responsables de terrain qui gèrent des lieux exceptionnels confrontés à une très forte pression touristique. (DIAPO1 - carte)

Le Réseau des Grands Sites de France

Les membres de notre Réseau sont des autorités publiques locales gestionnaires de Grands Sites et qui ont souhaité se rassembler pour partager leur expérience et les bonnes pratiques, dépasser leurs difficultés pour progresser ensemble et construire des projets en commun. La création de cette association une initiative de la base et non une décision "venant d'en haut" ; l'adhésion des organismes gestionnaires est volontaire.

Nous n'avons pas autorité sur ces collectivités locales membres de l'association, mais notre rôle est de les amener à progresser ensemble, à se former, etc.

Nous sommes reconnus et soutenus pour cela par l'Etat, le Ministère chargé de la protection du paysage et par le Ministère chargé du tourisme. Nous travaillons de façon étroite avec les autres réseaux du patrimoine, comme les parcs nationaux, les réserves naturelles, ou du patrimoine culturel. Nous sommes membres d'Icomos France.

Les caractéristiques des Grands Sites

Les 35 Grands Sites de notre Réseau ont en commun d'être des sites protégés pour leur **valeur paysagère** par une loi très ancienne et très solide, datant de 1906 et modernisée en 1930. Cette loi porte protection des "sites et monuments naturels à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire et pittoresque" et concerne près de 2700 sites en France (DIAPO 3).

- Ce sont des sites mixtes, à forte valeur culturelle (incluant des villages, des monuments protégés au titre des monuments historiques, etc) et naturelles (la plupart des membres de notre Réseau sont des sites Natura 2000). (DIAPO)

- Ils ont de vastes superficies : 150 ha environ pour le Grand Site du Pont du Gard, mais 6.500 ha pour le Grand Site Sainte Victoire, 18.000 ha pour le Grand Site du Marais poitevin

- Ils sont constitués pour l'essentiel de terrains privés. Nous ne sommes pas dans le cas d'un monument ou d'un site qui serait une propriété publique, avec une porte d'entrée que l'on peut refermer lorsqu'il y a trop de monde. En ce sens, le métier de "gestionnaire de site" est différent de celui d'un administrateur d'un monument appartenant à l'Etat ou à une collectivité locale.

Certains d'entre eux sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, comme la Baie du Mont Saint Michel, le Pont du Gard, la cité Carcassonne. Mais en tout état de cause, les valeurs et les concepts-clés de la Convention du Patrimoine mondial de l'Unesco (un des rares textes qui ne sépare pas le patrimoine naturel du patrimoine culturel, ce qui est très important pour nous), inspirent notre action quel que soit le statut des sites. De même pour la convention européenne du paysage (Conseil de l'Europe) qui, elle, insiste sur l'importance de réfléchir et d'agir non seulement sur les sites emblématiques et remarquables, mais sur les paysages dits "ordinaires".

Les Grands Sites sont tous très connus en France ou, pour certains, dans le monde. Ils accueillent un très grand nombre de visiteurs : les 35 sites de notre Réseau accueillent 27 millions de visiteurs par an, qu'ils soient d'origine régionale, nationale ou internationale. Ils sont à la base de l'attractivité de la France et donc de son économie touristique.

Les problèmes liés au tourisme

Derrière les belles images, l'envers du décor est souvent moins flatteur (DIAPO 4, 5, 6).

La plupart de ces sites ont été aménagés à partir des années cinquante, à une époque de forte progression du tourisme, parfois avec des équipements mal intégrés ou sans assez de prudence environnementale : envahissement par les voitures et les cars, effets de foule très désagréables et contraires à l'esprit du lieu, boutiques envahissantes et qui se standardisent, habitants qui ne vivent plus que du tourisme ou au contraire, habitants qui se tiennent à l'écart des "pièges à touristes" et développent des attitudes hostiles. En résumé : des sites victimes de leur succès, et un succès non durable.

Le constat fait depuis plusieurs années déjà est que nous devons changer de modèle d'accueil touristique, changer l'organisation de la gestion des sites, et faire de ces sites des lieux d'expérimentation de développement durable, du tourisme durable. Et c'est bien le rôle du Réseau d'aider les gestionnaires à faire évoluer leurs pratiques.

La politique des Grands Sites est une politique nationale (DIAPO 7), lancée à l'initiative de l'Etat (ministère chargé des sites), en partenariat avec les autorités locales. Tous se sont engagés à changer le mode de gestion des sites pour adopter des démarches de développement durable, pour gérer les sites dans le respect de l'esprit des lieux, pour trouver des solutions en concertation avec les opérateurs touristiques, en favorisant la qualité pour le public et la participation des habitants.

Quels sont pour nous les facteurs clés ? ¹

(DIAPO 8)

- Les valeurs du patrimoine et "l'esprit des lieux" doivent être et rester au cœur des préoccupations et des projets de mise en valeur. Une expression revient souvent dans les enquêtes auprès du public français : "n'aménagez pas trop les sites !"

- Il faut, pour chaque site s'interroger sur la "capacité d'accueil" des sites (carrying capacity) et mettre en place une politique de gestion des flux, dans le temps et dans l'espace. Ce qui n'est pas toujours facile, mais néanmoins possible, dans des sites ouverts et vastes paysages culturels où le gestionnaire n'est pas le "maître des lieux", mais a un rôle d'impulsion, de coordination d'acteurs différents ayant tous un pouvoir ou une légitimité pour intervenir (état, collectivités locales, propriétaires fonciers, habitants, entrepreneurs, associations, etc.)

- Il faut redonner de la qualité à la visite et mettre **l'expérience des visiteurs** et touristes au cœur de la réflexion. Nous sommes plus aidés qu'on ne le croit par l'évolution des attentes des visiteurs. Les visiteurs aujourd'hui ne veulent plus être noyés dans la foule mais traités de façon plus personnalisée. Nos visiteurs veulent du contact humain, de la rencontre avec les habitants des lieux qu'ils visitent, ou dans lesquels ils séjournent. En visitant un Grand Site, ils veulent vivre une expérience dépaysante, intéressante et enrichissante, mais dans la détente et le partage avec leurs proches et notamment avec leurs enfants. **Les sites de patrimoine sont des lieux très importants de relations inter-générationnelles et de transmission des parents ou des grands parents aux jeunes générations.** La connaissance doit donc être accessible et adaptée à des publics très différents dans leurs attentes, les programmes pour jeunes publics doivent être développés. Culturellement, le public national est attaché au fait que le patrimoine est un bien commun qui ne doit pas devenir un business.

- Il faut enfin s'appuyer sur les habitants et sur les visiteurs et les inviter à devenir eux-mêmes des acteurs de la protection.

Repenser la gouvernance et le modèle de développement touristique

La responsabilité de la préservation des Grands Sites est d'abord, et de longue date, de la responsabilité des services de l'Etat qui assurent la protection juridique des Grands Sites, prononcent leur classement et délivrent les autorisations de restauration ou d'aménagement dans les périmètres protégés.

Cependant, les lois de protection, aussi fortes soient-elles (et les outils juridiques sont très complets) sont absolument indispensables mais elles ne suffisent pas à elles seules à protéger ce patrimoine très emblématique soumis à de très fortes pressions. **Une gestion opérationnelle** des Grands Sites, menée par des équipes de terrain, est indispensable : accueil du public, information et sensibilisation, concertation avec les acteurs concernés, liens avec les habitants, etc.

Par ailleurs, il est indispensable de ne pas se limiter à la bonne gestion de la partie protégée au plan réglementaire, mais bien de relier le site patrimonial au territoire qui l'entoure, et de les gérer comme un tout. C'est pourquoi, la démarche des Grands Sites porte non seulement sur le site protégé mais aussi sa zone de **solidarité paysagère**.

¹ L'ensemble de ces éléments sont développés dans l'ouvrage récent "Petit traité des Grands Sites", Icomos France, Actes Sud, 2009

C'est pourquoi cette gestion est assurée par les collectivités locales qui sont dotées de pouvoirs très étendus et ont la responsabilité de **coordination des politiques sur l'ensemble de leur** territoire : urbanisme et permis de construire, développement économique et touristique, politique environnementale, transports locaux, affichage, promotion, etc., ce qui leur confère une capacité d'action globale **sur le site ET son environnement** (zone de solidarité paysagère).

Enfin, l'échelle pertinente pour agir sur le tourisme, n'est jamais l'échelle du site protégé stricto sensu mais **l'échelle de la destination**, ensemble du territoire dans lequel s'inscrit le site et qui constitue le territoire de cohérence touristique (là où les visiteurs vont résider et vivre durant leur séjour). Compte tenu du poids du tourisme dans les Grands Sites, on ne peut protéger ces sites si on ne mène pas une action intégrée de tourisme durable. La bonne gestion du tourisme est au cœur de la protection des Grands Sites. Le Marais poitevin, qui vient de se voir décerner le label Grand Site de France ® en mai 2010 est candidat dans le cadre du concours des destinations touristiques d'excellence (EDEN), organisé par l'U.E. signe, que protection et excellence touristiques peuvent être intimement liés.

La contribution des revenus du tourisme au financement de la protection et de la gestion du site

Le financement de la structure publique gestionnaire d'un Grand Site est généralement financé par des fonds publics, auxquels s'ajoutent selon les cas, des droits d'entrée sur le site ou le produit des services touristiques marchands (services, stationnement, guidage, vente d'objets ou de souvenirs en lien avec le site, etc...). Elle a un devoir de performance en tant que service public, mais elle n'est pas soumise à une obligation de rentabilité. Par exemple, dans le cas du Grand Site du Pont du Gard, les dépenses des 1,2 millions de visiteurs assurent la moitié du financement de la préservation et de la gestion du site, l'autre moitié étant couverte par des financements publics.

Mais, à côté de ses retombées directes liées à la fréquentation du site, l'essentiel des retombées touristiques d'un Grand Site sont des retombées indirectes qui génèrent de l'économie pour les acteurs privés du territoire (hébergement, restauration, achats, etc...). Des études réalisées par nos membres montrent l'ampleur de ces retombées locales. Une étude de 2005 réalisée par le Grand Site du Pont du Gard a montré que les retombées économiques directes s'élevaient à 3 millions d'euros, mais que les retombées indirectes étaient de 135 millions d'euros, lesquelles produisent des taxes élevées (22 millions d'euros) qui retournent dans le budget de l'Etat ou des collectivités locales qui financent la protection du site².

Une des exigences que nous avons est que toutes les recettes directes venant du tourisme soient affectées au site et n'aillent pas financer des actions qui n'auraient rien à voir avec sa préservation et sa bonne gestion. Le public est très attentif à ce point et demande des comptes.

En conclusion

Aujourd'hui de nombreux Grands Sites qui étaient très dégradés ont été fortement améliorés. Des exemples illustrant ces démarches d'intégration qui nous semblent équilibrées du tourisme dans la gestion Grands Sites : le Pont du Gard (site du Patrimoine mondial), la Montagne Sainte Victoire, et le Puy Mary (plus grand volcan éteint d'Europe) ou le Marais poitevin. Ces sites ont reçu des distinctions de la part de l'Etat qui a créé récemment un label

² "Les retombées économiques des Grands Sites", Réseau des Grands Sites de France, 2009. Téléchargeable sur www.grandsitedefrance.com (rubrique "publications").

national pour distinguer les sites qui ont atteint une excellence de gestion durable. Il s'agit du label national "Grand Site de France"®. (DIAPO)

Sur la base de notre expérience il nous paraît très important que la gestion des lieux de patrimoine soit régulée par une collectivité garante de l'intérêt public. Ces sites sont bien sûr très attractifs pour les opérateurs touristiques, mais nous sommes convaincus qu'il y aurait un risque à le gérer selon des critères habituels de rentabilité économique.